

Le droit au logement adapté

pour les personnes en situation
de handicap psychique à Paris

Agir maintenant !



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

DÉLÉGATION DE PARIS

Le constat

■ **40 à 60 000** personnes atteintes de troubles psychiques incapacitants à Paris (selon les évaluations, car cette population n'est pas aujourd'hui réellement dénombrée).

■ **15,1%** de ces personnes sont sans logement ou en hébergement temporaire *

■ **2,9%** vivent dans la rue ou en hébergement d'urgence

■ Seulement **9%** de ces personnes bénéficient d'un logement social **

■ **Les personnes handicapées célibataires ne sont créditées que de 4 points de priorité, en regard de 10 points pour une mère seule.**

■ **23%** des personnes vivent dans leur famille ** (âge moyen 35 ans). Parmi ceux-ci, seulement 85% ont une chambre indépendante

Difficultés pour la famille :

- risques de dépression
- repli et solitude des familles
- éloignement des frères et sœurs
- risques de conflits graves pour les couples
- vieillissement des parents

■ **5 à 10 ans** : c'est le délai d'attente moyen pour un logement social

■ **Accès difficile et long**

■ **76%** des personnes ne bénéficient d'aucun accompagnement **

■ Sur Paris, **105** places en Résidences accueil ou maisons relais...

■ **104** places en MAS et **71** places en FAM...
■ **296** places en foyers

■ **Trop peu de places en regard des nombreuses demandes**

* Base enquête GHU réalisée en janvier 2017, 4005 questionnaires remplis et exploités

Caractéristiques sociales des patients pris en charge en psychiatrie au sein des établissements parisiens
Patients vus ou présents le 31 janvier 2017 au sein des 5 établissements couvrant l'ensemble des secteurs de psychiatrie générale à Paris - Informations recueillies grâce à un questionnaire standardisé

** Source enquête UNAFAM Paris 2019

La question des coûts



Prix de journée, coût pour les collectivités

se reporter pages 6 et 7 pour la description des établissements et services

■ Hospitalisation : 1000€

A Paris, 400 personnes vivent en hôpital psychiatrique*, sans logement si elles en sortaient

Forfait moyen - Source ARS 2020

■ FAM : 226€

Foyer d'accueil médicalisé

Moyenne sources Œuvre Falret, CPOM 2019 et Espérance Hauts de Seine 2020

■ MAS : 212€

Maison d'accueil spécialisée

Moyenne sources CNSA 2016 et Œuvre Falret, CPOM 2019

■ Foyer de vie : 142,50€

Source Espérance Hauts de Seine - conférence logement de l'Unafam 25/09/2020 - et Œuvre Falret, CPOM 2019

■ Résidence accueil : 18€

Coût à partir du 1/01/2021. Il s'agit de la contribution de l'Etat, issue d'une circulaire de 2017 valable partout en France. Le reste est à charge des résidents et de l'association (dons). A noter que peut s'ajouter pour chaque résident le coût d'un SAMSAH ou SAVS.

■ Appartement associatif : 17€

Source asso AGATE 2020

■ SAMSAH : 60€

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Source Œuvre Falret, CPOM 2019

■ SAVS : 21€

Service d'accompagnement à la vie sociale (Ne se déplacent pas à domicile)

Source Œuvre Falret, CPOM 2019

■ Passage d'un infirmier : 18€

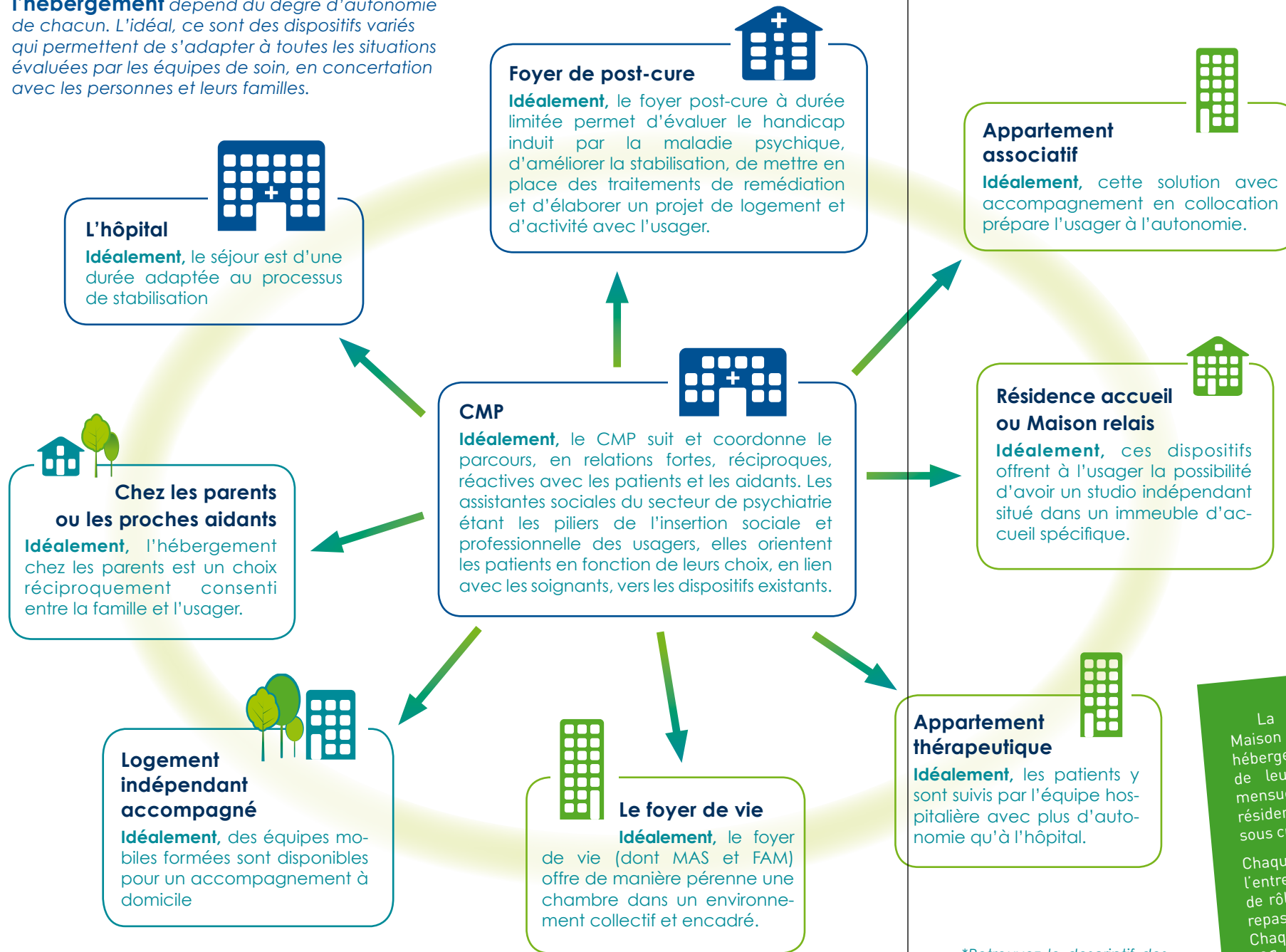
Coût par déplacement au lieu de résidence du patient

Source Œuvre Falret, CPOM 2019

■ **Possibilité d'économies en privilégiant l'accompagnement des personnes à domicile**

L'idéal : un parcours adapté à l'autonomie de chacun

Premier pas de la vie dans la cité, l'accès à l'hébergement dépend du degré d'autonomie de chacun. L'idéal, ce sont des dispositifs variés qui permettent de s'adapter à toutes les situations évaluées par les équipes de soin, en concertation avec les personnes et leurs familles.



Logement et soins vont de pair. Le logement accompagné évite les ruptures de soin provoquant les rechutes, les foyers post-cure préparent le retour à la vie autonome, les foyers de vie offrent un cadre sécurisant à ceux qui ne peuvent accomplir seuls les actes de la vie quotidienne. À chacun sa solution, à chacun sa place, qui change au fil du temps.

*Retrouvez le descriptif des structures en pages 6 et 7



Témoignage

D'abord hébergé chez sa sœur, Toussaint devient locataire d'un studio en octobre 1997, dont ses parents feront l'acquisition en 2003. Au départ, Toussaint souhaite suivre la classe d'Hypokhâgne, mais ce projet est malheureusement compromis par ses troubles psychiques. Il finit par obtenir un DEUG de lettres et décide alors de trouver du travail. Après deux expériences d'emploi infructueuses (une en tant que caissier et une autre dans un centre de documentation et d'information dans un lycée), Toussaint accepte en 2006 l'idée de travailler en ESAT. C'est ainsi qu'il entre à l'ESAT Bastille le 23 novembre 2010. En 2012, le décès de sa mère est une épreuve très douloureuse et déstabilisante, à laquelle s'ajoute la perte de son studio après un incendie accidentel dû à la vétusté de l'installation électrique. Sans l'aide d'une voisine et l'intervention rapide des pompiers, cet incendie aurait pu lui coûter la vie. Après un retour aux soins en milieu hospitalier, il est orienté vers le CMP République, où le médecin psychiatre lui propose un essai d'hébergement en Maison communautaire. C'est là qu'il réside aujourd'hui.

Un bilan positif

La Maison Communautaire ou Maison Relais de l'Association AURORE héberge 9 résidents disposant chacun de leur propre chambre. Le loyer mensuel s'élève à 380€ environ. Les résidents bénéficient des APL et sont sous curatelle renforcée ou sous tutelle. Chaque résident a la responsabilité de l'entretien des parties communes à tour de rôle et participe à la préparation du repas du soir qui est pris en commun. Chaque semaine, chacun doit déposer 60€ dans la caisse commune. Une réunion a lieu tous les mercredis en présence du médecin psychiatre, du psychologue, de l'infirmière et d'une travailleuse sociale, afin de décider des menus et de la répartition des rôles (achats, cuisine, ménage des parties communes). Une fois par an, le résident bénéficie de la visite d'un technicien pour vérifier l'entretien et les questions d'ordre technique concernant les chambres ou parties privatives. Les résidents dînent le dimanche soir grâce à un forfait week-end de 9€ (soustraits de la caisse commune). Ils fêtent aussi leur anniversaire dans le restaurant de leur choix et en fin d'année, le solde du budget commun des résidents leur est restitué sous forme d'étrences. La Maison Relais est un lieu clé pour l'équilibre psychique de Toussaint. Il s'y sent bien, en sécurité. « Je considère les autres résidents comme ma seconde famille ». Cette structure lui offre un encadrement aidant et un cadre contenant.

Les solutions gagnant-gagnant

Le logement indépendant accompagné

Il s'agit de logements ordinaires, loués à un bailleur privé ou social, dans lequel la personne reçoit la visite régulière d'un membre d'une équipe pluridisciplinaire : éducateur, infirmier, psychologue ou psychiatre selon les besoins de

la personne à un moment donné. Le rythme des visites à domicile dépend de la situation, il s'agit d'une solution évolutive, adaptable à chaque cas, qui convient particulièrement bien au handicap psychique.

● Le SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)

Il a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement à domicile adapté, comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Dans la pratique, une visite régulière à domicile est organisée dans la durée, permettant à la personne de créer un lien de confiance suivi avec le service, et d'évoquer l'ensemble des difficultés ou des progrès rencontrés.

Cette organisation permet d'éviter les rechutes, et favorise la reprise d'activité et/ou de vie sociale et familiale. Il en existe 3 à Paris pour **110 places***.

● Le SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale)

Il accueille des personnes adultes en situation de handicap afin de leur apporter un accompagnement à la vie sociale, avec des activités. Il ne se déplace pas à domicile. Pour le handicap psychique, il est adapté aux personnes qui ont retrouvé une bonne capacité d'autonomie et de projet. **570 places*** à Paris

● L'équipe mobile

Elle est composée de psychiatres, psychologues, infirmier(es), assistantes sociales, d'un cadre de santé, d'une secrétaire médicale et d'agents de service hospitalier qualifiés. Elle permet le déplacement des soignants à la rencontre du patient et de ses proches à domicile. Les personnes en souffrance psychique peuvent se présenter d'elles-mêmes.



● L'équipe dédiée (type ELIAHS) - Equipe de liaison intersectorielle d'accompagnement entre habitat et soins

Elle intervient à domicile, à la demande du gardien ou du service social du bailleur social, pour évaluer la situation de certains locataires fragiles ainsi que pour mettre en œuvre un accompagnement adapté et/ou une orientation vers des soins psychiatriques. Elle existe dans 3 arrondissements à Paris.

La résidence en vie communautaire

● Les solutions intermédiaires, non pérennes, adaptées à un moment particulier

Le foyer de post-cure, accueil médicalisé à la sortie de l'hôpital, pour une période limitée, pour consolider les acquis de l'hospitalisation et préparer le retour à la vie autonome. L'équipe peut aider à remodeler le projet de vie, tenant compte des acquis et de l'histoire du patient.

Le foyer « relais », accueil médico-social, en général de nuit (fermé dans la journée), à durée déterminée (6 mois à 1 an). Le résident doit avoir une activité dans la journée, ce qui est souvent problématique.

L'appartement thérapeutique, partagé par plusieurs patients et fortement relié à un service hospitalier, cet appartement permet de prolonger l'hospitalisation : suivi de la même équipe mais vie plus autonome (repas, sorties etc...). Il existe très peu de places à Paris.

L'appartement associatif, en colocation ou individuel, à durée déterminée (type DLAI : dispositif de logement accompagné pour l'inclusion des personnes souffrant de troubles psychiques) ou pérenne selon les cas. Il est géré par une association, en lien avec un secteur psychiatrique (CMP) qui assure le suivi médical et social régulier. Les résidents payent un loyer ou redevance à l'association, qui assure l'entretien et la gestion locative. Il existe **environ 150 places*** à Paris.

● Les logements pérennes adaptés

Les foyers :

- **Foyers de vie** : 4 établissements à Paris offrent **97 places**, et 2 foyers de travailleurs en situation de handicap psychique offrent **128 places***
- **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** : adaptés aux personnes les plus handicapées ou polyhandicapées, avec un fort accompagnement sanitaire. Ces établissements offrent à Paris **71 places***
- **Maisons d'accueil Médicalisées (MAS)** : accueillent les personnes plus dépendantes que les FAM, ne parvenant pas à accomplir les actes de la vie quotidienne (**104 places*** à Paris pour le handicap psychique)

Habitat inclusif : les résidences accueil font partie de l'habitat inclusif. Dédiées au handicap psychique par la circulaire interministérielle d'avril 2017, elles réunissent 15 à 20 studios indépendants dans un même immeuble. Les résidents acquittent une redevance au bailleur social qui, en général, est propriétaire de l'immeuble. Une association gère l'entretien locatif des studios (visite mensuelle) et rémunère une équipe de deux accompagnants qui encadrent une vie collective sans contrainte, grâce à des locaux communs (cuisine/salle de repas, buanderie, salle d'activités, télévision ...). L'Etat prend en charge le coût de cet accompagnement (18€ par jour et par personne). Paris compte 6 résidences accueil, pour un total de **97 places**, 2 maisons relais en offrant **35***

*Source UNAFAM 2020

Il est urgent de créer des places, car moins de 10% des besoins sont couverts

Nos demandes pour Paris

■ Multiplication des SAMSAH, SAVS, équipes mobiles et dédiées

- Adaptation des SAVS au handicap psychique (visites à domicile)
- Recrutement et formation de personnel spécifique

■ Développement des résidences accueil

dans le cadre de l'habitat inclusif, prévu par la loi ELAN du 23/11/2018

■ Création de foyers

adaptés pour faire face au gel des capacités d'accueil en Belgique



■ Ouverture et facilitation de l'accès aux logements sociaux.

Seuls 9% des handicapés psychiques accèdent à un HLM – promouvoir l'accompagnement social (via SIAO et DALO)

■ Extension de la PCH (prestation compensatoire du handicap) **au handicap psychique**

■ Ouverture de places en EHPAD pour les plus de 60 ans

■ Développement de logements pour les SDF

atteints de troubles psychiques, avec équipe pluridisciplinaire 24h/24-7j/7, à l'exemple de « Un chez soi d'abord »

UNAFAM-Paris, une délégation de l'UNAFAM

L'UNAFAM en France, c'est plus de 15000 adhérents et 112 délégations au sein desquelles nos 2000 bénévoles, majoritairement des proches concernés par la maladie et formés, se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à faire face à la maladie.

Partout en France, l'Unafam accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les

familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963.

Un accompagnement par des pairs, complémentaire de celui des professionnels de l'association : psychologues, assistantes sociales, juristes, psychiatre...

L'UNAFAM est reconnue d'utilité publique.

Nous contacter

Tél. : 01 45 20 63 13

Mél : 75@unafam.org

Web : www.unafam.org/paris



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

DÉLÉGATION DE PARIS



Faire un don

Rendez-vous sur le site unafam.org